

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/245 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2020/97	

Le dix sept décembre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 81

Votants : 100

Date de la convocation : 10/12/2020

Secrétaire de séance : Mme Annie FESTUOT

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 003 JUILLET Bruno (depuis 19:49:09), 005 PIC Jean-Yves, 006 NANJI Léopold, 008 CARRE Joël, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LEONI Alain, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 039 LHOTEL Philippe, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POUGET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FAILLON Gérard, 049 ANDREY Danièle, 050 GALLE Florine, 051 RAGUET Philippe, 052 DEOM Bernard, 055 VERNEL Martine, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 072 NICOLITCH Cédric, 074 DUMANGE Dominique, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 078 RENAUX Thierry, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 121 RENOLLET Hubert.

Représentés : 004 LOUIS Jean-Marc (à 012 RATAUX Frédéric), 007 HULOT Christian (depuis 19:49:39 à 003 JUILLET Bruno), 020 MARCHERAS Laetitia (à 028 MEIS Michel), 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 045 QUEVAL Guillaume), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 054 VALET Bruno (depuis 19:55:27 à 055 VERNEL Martine), 073 BOXEBELD Pascal (à 030 DEFORGES Pierre), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 079 BOUILLON Jacques (à 046 SINGLIT Benoît), 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 103 BERGERY Marie Claude (à 116 LAIES Benoit), 104 BOLY Francis (à 121 RENOLLET Hubert), 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège), 114 HAUDECOEUR Agnès (à 108 COURVOISIER Frédéric), 119 LESUEUR Patricia (à 117 LAMPSON Nadège), 120 PAYEN Françoise (à 102 BAUDART Martine), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique).

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE FRMJC/VOUZIERES/2C2A

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence «Actions de développement des loisirs et soutien aux activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire intercommunal » ;

Vu la délibération n°2018/64 du 18/06/20158 approuvant la convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de la ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020
et de sa publication ou notification le 24 DEC. 2020**

Considérant que cette convention tripartite comporte une annexe financière adoptée chaque année ;

Considérant que par le biais de cette convention, il a également été confié au coordinateur la rédaction d'un Projet Culturel de Territoire par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise depuis le 1er mars 2020 et pour une durée d'un an.

Considérant que la FRMJC ne souhaite pas renouveler la répartition financière entre Commune et EPCI à partir du 1er mars 2021 ;

Considérant que la répartition du financement pour les mois suivants sera travaillée dans les prochaines semaines ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par :

73 voix POUR,

8 Contre : 074 DUMANGE Dominique, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 101 DAUPHY Bruno, 108 COURVOISIER Frédéric, 110 DION Valentine, 113 GODART Olivier, 114 HAUDECOEUR Agnès (Frédéric 108 COURVOISIER).

17 Abstentions : 003 JUILLET Bruno, 007 HULOT Christian (Bruno 003 JUILLET), 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 017 BESTEL Bernard, 026 LOBIDEL Alain, 031 LEONI Alain, 034 CANNAUX Francis, 067 ROUSSY Elise, 076 GAVART Vincent (Muriel 077 NAUDIN), 077 NAUDIN Muriel, 081 ROBIN Dominique, 088 HANNEQUIN Laurent (Francis 092 MOUTON), 090 PIRAS Caroline, 092 MOUTON Francis, 099 LE GALL Jean François, 107 COLSON Pascal, 115 MACHINET Jean Baptiste

2 Ne prennent pas part au vote : 050 GALLE Florine, 052 DEOM Bernard

- APPROUVE la convention financière pour la période de janvier / février 2021 telle que figurant en annexe.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de
la Ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise Ville de Vouziers / FRMJC CA

Annexe financière 2021

Frais engagés par la FRMJC CA : **83 299,81 €**

>>> Janvier – Février 2021 :

Prise en charge Ville de Vouziers (40%) 3609,66 €

Prise en charge 2C2A (60%) 5414,48 €

FRMJC 4859,15 €

A Reims, le

Le Président de la FRMJC CA,

Le Président de la Communauté
de Communes de l'Argonne
Ardennaise,

Monsieur Jean-Paul HUBERT

Monsieur Benoît SINGLIT

Le Maire de Vouziers,

Monsieur Yann DUGARD